

26 juin 2012 -18:37

## Brucellose

Sabine Laruelle, Ministre fédérale de l'Agriculture, annonce, suite à une concertation avec les acteurs concernés, que les analyses « brucellose » seront obligatoires pour les bovins de plus de 18 mois à l'achat et avant chaque concours et exposition dès ce 27 juin 2012.

Sabine Laruelle, Ministre fédérale de l'Agriculture, annonce, suite à une concertation avec les acteurs concernés, que les analyses « brucellose » seront obligatoires pour les bovins de plus de 18 mois à l'achat et avant chaque concours et exposition dès ce 27 juin 2012.

Six foyers de brucellose ont été découverts dans les élevages bovins entre les mois de mars et de mai 2012 en Belgique. 5 de ces foyers sont directement liés et un sixième est dû à un type de brucella différent (*Brucella suis*) sans doute transmise par les sangliers. Le dernier foyer a été détecté le 18 mai dernier.

La Ministre a souhaité que, outre les mesures prises par l'AFSCA dans les foyers et les exploitations de contact, l'Agence intensifie la surveillance de la maladie sur tout le territoire afin d'en limiter la contamination à d'autres élevages et de maintenir le statut officiellement indemne de brucellose de la Belgique.

Dans ce cadre, en concertation avec les représentants des acteurs concernés (éleveurs, vétérinaires et laboratoires), Sabine Laruelle a décidé de rendre temporairement obligatoires les examens destinés à dépister la brucellose bovine lors de l'achat de bovins de plus de 18 mois, sur tout le territoire, ainsi qu'avant tout concours ou exposition de tels bovins. Le coût de ces analyses sera pris en charge par l'AFSCA.

Ces examens seront obligatoires, au moins, jusqu'à la fin de l'année 2012. L'objectif évident est de dépister rapidement toute nouvelle émergence ou dispersion de la maladie. Ces contrôles permettent également de rassurer les parties prenantes à la vente de bovins et la continuité de l'organisation des concours.

En parallèle, la Ministre a chargé l'AFSCA d'effectuer de manière régulière des analyses sur le lait de tank de toutes les exploitations laitières.

Sabine Laruelle rappelle également que la principale mesure de surveillance de la brucellose chez les bovins reste la notification et l'analyse obligatoires lors de tout avortement (veaux mort à terme ou avant terme). Les analyses sont également prises en charge financièrement par l'AFSCA.

A ce jour, l'ensemble des animaux des 6 foyers ont été abattus, soit 1271. Sur les 500 troupeaux « de contact » qui ont été bloqués, seuls 10 attendent les résultats de leurs dernières analyses (seconde prise de sang de contrôle).

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>